

OPINION

redaction.union@sonapresse.com

Devise nationale et vivre-ensemble au Gabon

Par Dieudonné MUNZANGALA-MUNZIEWU*

Le 17 août marque la date anniversaire de l'indépendance du Gabon, proclamée en 1960. Des symboles nationaux ont alors été adoptés, dont le drapeau tricolore (Vert-Jaune-Bleu) à bandes horizontales d'égales dimensions (loi n° 54/60 du 9 août 1960), l'hymne national (la Concorde, loi n° 55/60 du 9 août 1960, Paroles et musique de G. Damas Aleka), etc. À l'occasion des 61 ans de cette Fête nationale, je voudrais attirer l'attention des compatriotes sur le triptyque (Union-Travail-Justice) qui constitue notre devise (loi n° 35/59 du 29 juin 1959 déterminant l'Emblème, la Devise et le Sceau de la République Gabonaise). Qu'est-ce donc qu'une devise et quelle en est la sémantique? Du verbe deviser (du latin dividere, qui veut dire diviser), la devise renvoie à l'idée de conversation. Si l'on considère le Gabon comme une famille, il s'agit d'échanges entre ses enfants dans l'optique du raffermissement du lien qui fait d'eux/elles des frères et sœurs.

D'abord " l'Union ". Pour que le pays demeure " Uni dans la Concorde et la fraternité " (vers 1 du refrain de la Concorde), il est question d'une conversation/conversion, d'un dialogue pour éviter la division et ainsi voir en cette devise un credo (" je crois " en latin). Ce qui suppose une confiance mutuelle, au sens étymologique d'une foi partagée. L'édification du pays passe par une profession et un acte de foi ramassés en une formule latine figurant dans les Armoiries de la République: *Uniti progrediemur*. Le Gabon progresse dans l'unité, telles les branches d'un arbre, unies par le même tronc et croissant vers le ciel. Il faut donc accepter l'autre dans sa différence, le/la hisser au niveau de l'Homme: " élever chacun de nous au-delà de lui-même " (T. de Koninck et G. Larochelle, *La Dignité humaine: philosophie, droit, politique, économie, médecine*, Paris, PUF, 2005, " Avant-propos ", p. 11). En clair, c'est une entreprise de reconnaissance mutuelle et non d'éradication de nos différences. D'où la

centralité de la problématique de l'identité nationale et de l'unité du pays, véritable obsession au fil de l'histoire nationale (Cf. W.-A. Ndombet, *Partis politiques et Unité nationale 1957-2009*, Paris, Karthala, 2009). Ainsi, être Gabonais(e) ne saurait rimer à une pure abstraction. C'est plutôt le résultat d'une inscription dans une narration nationale antérieure à 1960. Par conséquent, il revient à chacun(e), et surtout aux politiques qui sont en charge de la gestion du bien commun, la fameuse res publica, de mettre en forme cette palabre: " L'art de raconter est l'art d'échanger des expériences; par expériences, [on] entend non l'observation scientifique, mais l'expérience populaire de la sagesse pratique " (P. Ricoeur, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990, p. 192). Autant le dire tout net: un vivre-ensemble fondé sur la palabre ne saurait être autre que démocratique. De ce point de vue, le problème est de questionner les formes de coexistence entre l'identité ethnolinguistique d'origine et l'identité civique constitutives de chaque Gabonais(e). Toutefois, ma naïveté ne va pas jusqu'à exclure la compétition relative aux positions de pouvoir, la " géopolitique " étant un incontournable de la vie politique nationale. Des équilibres ethnolinguistiques initialement visés, on est passé à une sorte de " représentation hyperbolique du peuple " (F. Enongoue, *Philosophe aujourd'hui hors les murs*, Libreville, Raponda-Walker, 2021, p. 26), aux antipodes des principes de la République, ad nauseam. Une pratique dont Léon Mba, déjà, entendait combattre les effets négatifs par la promotion concomitante de la méritocratie sous-jacente au " Gabon d'abord ", l'essentiel étant dès lors le lien social entre Gabonais (es), d'origine ou d'adoption fussent-ils/elles, lequel transcende les intérêts partisans. Justement, qui dit méritocratie, dit valorisation du travail.

En effet, le principe du " Travail " constitue le deuxième terme de la devise nationale. C'est que, une fois chassés les démons de la division, " ces perfides trompeurs " (vers 3, strophe 2 de la Concorde), la priorité est à l'entente sans la-

quelle l'œuvre de transformation du pays serait un vœu pieux: " Oublions nos querelles, ensemble bâtissons / L'Édifice nouveau auquel tous nous rêvons " (vers 3 et 4, strophe 3). Ici, l'auteur traduit une atmosphère générale: une vision économique du Gabon qui met au cœur de la palabre nationale la dimension ethnico-politique de la catégorie " Travail ". Si ce dernier ne donne nécessairement gloire et richesse, au moins éloigne-t-il des maux comme l'oisiveté ou la faim, de même qu'il revigore, par l'acharnement, les mœurs dévergondées. L'adage ne dit-il pas qu' " un labeur opiniâtre vainc tout " (*labor improbus omnia vincit*)? Dans nos coutumes, c'est une valeur dont le sens transcende le principe égoïste d'enrichissement personnel ou d'acquisition de la propriété privée. Il est altruisme et lien social. Pour quelques vertueuses, il existe même une esthétique du travail accompli, tel un hommage au legs des ancêtres, au sens de Xénophon: " De ce qui est véritablement beau et bon les dieux ne donnent rien aux hommes, si ce n'est au prix de peines et de soins diligents " (*Les Mémoires*, II, I, 27).

Ainsi, la servilité du travail apparaît avec la colonisation, voire la Traite négrière. La majorité des hommes valides ne travaillent plus dans l'intérêt de la communauté, mais pour le colonisateur. À l'excellence morale se substitue une aliénation inséparable du statut d'esclave, puis de colonisé travaillant pour autrui, c'est-à-dire le Blanc. La pénibilité des chantiers forestiers et l'ignominie des travaux du Congo-Océan en sont les figures paroxystiques. Insoutenables. Interminables. À quoi bon se tuer à l'ouvrage, dès lors que l'on n'en tire aucune gratification morale? Alors, cyniquement, le colonisateur échafaude le préjugé du Nègre/Muntu paresseux (Cf. G. Rossatanga-Rignault, *Le travail du Blanc ne finit jamais*, Libreville, Raponda-Walker, 2007). Fonctionnaire d'un État minimal devenu, quelle que soit la profession, il/elle se livre au minimum syndical, à l'opposé du " Gabon immortel [qui doit] rester [r] digne d'envie... aux yeux du monde et des nations



Photo: DRI L'Union

amies " (vers 2 et 1, strophe 3 de la Concorde). Désormais domine chez lui/elle, pour le malheur du pays, la vision étymologique du travail (*trepalium*) comme instrument de torture, écartant l'optimisme capitaliste et judéo-chrétien du travail comme source de richesse et d'épanouissement (cf. M. Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Champs/Flammarion, 2000) et de rédemption, après la déchéance de l'Eden (*Genèse III, 1-24*). Dieu sait ce que ce pays compte de capitalistes et de chrétiens.

Dans un contexte de resquille généralisée, où la fraude vicie tout (*fraus omnia corrumpit*), se pose la question du rôle de la " Justice ", le troisième pilier du dispositif institutionnel. Last but not least. Aussi, se demande-t-on parfois s'il faut encore obéir à la loi. En effet, une suspicion se développe dans l'opinion à l'égard de la justice. Or, ses acteurs/actrices sont formé(e)s pour appliquer la loi, expression de la volonté générale. L'abîme appelant l'abîme (*abyssus abyssum invocat*, Psaume de David XLII, 8), une certaine nomophobie ou désaffection de la loi - donc du législateur - s'ajoute à la méfiance à l'égard des magistrat(e)s. Point n'est question de jeter l'opprobre sur une profession ou une institution, d'autant que l'École, l'Hôpital... ne font pas mieux, mais de rappeler que " la justice est la première vertu des institutions sociales comme la vérité est celle des systèmes de pensée " (J. Rawls, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987, p. 29). L'une des assignations de l'humanité est que la justice domine le vivre-ensemble. *Fiat iustitia, perat mundus* n'est pas

un appel au fanatisme de la justice, au péril du monde, mais à une impartialité à l'abri du compromis avec l'orgueil (du monde) des puissants. Concrètement, c'est un appel à l'humanisme civique et au patriotisme: que chacun(e), magistrat(e), enseignant(e), soignant(e), journaliste... remplisse son office avec professionnalisme afin que la République ne tombe pas dans le précipice (*Rem publicam ad praecepta dare*).

En définitive, à la diversité de l'ethnicité, la citoyenneté oppose l'unité institutionnelle, conditionnalité d'une identité politique en laquelle se reconnaissent mutuellement les Gabonais (es): *E pluribus unum*. Ce qui n'abolit pas la conflictualité sociale, mais invoque une rationalisation du vivre-ensemble qui soit conforme aux principes de la justice et des droits de la personne que la République proclame. Pour ce faire, quels meilleurs outils et lieu de diffusion du langage de la République que l'École? Précisément, c'est de cette pédagogie que peut émerger une société libre et égalitaire, promotrice et respectueuse d'un patriotisme constitutionnel " (J. Habermas, *L'intégration républicaine*, Paris, Fayard, 1998, p. 85). Un grand ancien de ce pays, aujourd'hui disparu, ne disait pas autre chose: " Éduquer c'est former quelqu'un afin qu'il serve au mieux la société. La réflexion fondamentale de la notion d'éducation est donc d'abord de définir le genre de société que l'on veut créer " (J. Mbah Bekale, *Mémoires d'un enfant du Gabon*, Libreville, Raponda-Walker, 2011, p. 114).

* Chargé de Recherche en philosophie morale et politique (Irsh-Cenarest)